

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D201126-07**

L'an deux mille vingt, le 26 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2020

**Présents** : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Maud SARMEO (procuration à Olivier ROCHAS)

**Secrétaire de séance** : Bernard CROZAT, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Finances – Demande de subvention pour le renouvellement du chauffage de la médiathèque**

Vu l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales

Vu le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres adopté par le Comité syndical du SDED le 9 juin 2017,

Vu la délibération D180620-03 par laquelle la commune de Montmeyran adhère au service de Conseil en Energie du SDED

Considérant que le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'autoriser le Maire, en application du règlement du SDED, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre du changement de mode de chauffage pour la médiathèque selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Installation d'une nouvelle chaudière	8 768, 79 euros	Subvention SDED	4 384, 39 euros
		Autofinancement	4 384, 40 euros

- ✓ de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	22
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 27 novembre 2020

Le maire, Olivier ROCHAS